

1) Bernard d'Armagnac, connétable de France

Bernard VII d'Armagnac, né vers 1360 à Paris, mort le 12 juin 1418, est comte de Charolais (1384-1391), puis comte d'Armagnac, de Fézensac, de Rodez (1391-1418), comte de Pardiac (1402-1418) et connétable de France. Il était le fils cadet de Jean II, comte d'Armagnac, de Fézensac, de Rodez et de Charolais, et de Jeanne de Périgord.

Il est pendant longtemps manifestement le fidèle troisième puis second, d'abord de son père, mort en 1384, puis de son frère, le jeune Jean III, comte jusqu'en 1391 et qui ne laisse que deux filles de son mariage avec Marguerite de Comminges.

Les sources historiques sont assez maigres et généralement peu amènes à son sujet. Généralement vu comme un soudard, une brute épaisse, parlant à peine le français et encore moins le latin, tout juste bon à se repaître du sang de ses proches. Il a tué d'horrible manière ses pauvres cousins du Fézensaguet et Pardiac pour récupérer leurs terres, il a fait monter ses troupes gasconnes pour lutter contre les Bourguignons, il a mis Paris en coupe réglée et a même perdu Azincourt. Finalement, heureusement que les Bourguignons ont pris Paris en 1418 et l'ont tué ainsi que tous ses partisans...

Cette image est trop répétitive et trop négative pour qu'elle corresponde à une complète réalité. Et le travail de recherche reste à faire, entre les archives et les sources diverses. Les sources comme Froissart, le Bourgeois de Paris et autres auteurs moins connus de l'époque sont du nord et proches des Bourguignons : ils donnent donc forcément une vision assez négative du personnage, forçant le trait pour faire apparaître leur champion comme un vrai libérateur. Quant aux sources, les archives des Armagnacs qui étaient conservées essentiellement à Rodez et à Vic Fézensac ont régulièrement été visitées, déménagées... une bonne partie a été envoyée par exemple à la Chambre des comptes à Paris à la fin du XVe, et a péri dans l'incendie qui l'a détruite en grande partie au XVIIIe. Il en reste quelques inventaires dans les archives des Basses Pyrénées et du Tarn et Garonne qui donnent une idée de l'activité administrative et juridique importante du comte et de son administration. Pour son rôle politique national, il nous faut recoller aux événements du début du XVe siècle.

Il nous faut donc faire une étude approfondie des documents que l'on possède et du contexte pour essayer de comprendre ce personnage à la carrière inattendue.

2) Diapo généalogie

C'est un héritier :

D'un lignage qui depuis début XVe monte en puissance : par mariages et occasions historiques

Cadet d'une famille qui remonte au haut Moyen Age, issue du morcellement du duché de Gascogne dans le courant des IX et Xe siècles. A partir du XIIe, agrégation progressive du Fézensac, de l'Armagnac puis de la Lomagne forment le fondement de la puissance, encore modeste des Armagnacs. Surtout depuis le début du XIVe que leur puissance se développe : mariage de Bernard VI avec Cécile de Rodez permet à Jean le d'en devenir le comte ; ledit Jean le est très lié au roi Jean II qui en fait le parrain de son fils duc de Berry ; la fille de Jean le, Jeanne, épousera d'ailleurs le duc de Berry, faisant du comte d'Armagnac son beau-père et le rapprochant vraiment du trône.

3) Jean III+ carte

Son frère aîné Jean II a épousé Marguerite de Comminges, unique héritière du comté limitrophe au sud et pomme de discorde avec le comte de Foix. Il peut ainsi espérer mettre la main sur ce vaste territoire et s'imposer ainsi comme le grand seigneur de la région.

4) Carte comtés

Tout au long du XIVe, un certain nombre de territoires tombent dans l'escarcelle armagnacaise. A son arrivée au pouvoir, Bernard VII dispose d'une solide base territoriale dans le sud-ouest, constituée de deux grands blocs, en deça et au-delà de la Garonne.

Au sud de la Garonne, le principal territoire tourne autour du comté d'Armagnac, du comté de Fézensac (Auch, Jegun, Lavardens, Aubiet...), vicomté de Lomagne (Lectoure, Miradoux, Saint-Clar), vicomté d'Auvillars, auxquels s'agrègent des territoires plus éloignés et fractionnés : seigneurie de Rivière (entre Armagnac, Bigorre et Béarn), baronnie de Mauléon, baronnie des Angles, enclavée dans le comté de Bigorre. Il exerce une tutelle importante auprès de la vicomté de Gimois et du comté de L'Isle-Jourdain dont les seigneurs lui prêtent hommage.

Dans les domaines au-delà de la Garonne, le principal territoire est bien sûr le comté de Rodez que les Armagnacs possèdent depuis le début du XIVe siècle, la seigneurie des Montagnes du Rouergue et les 4 Châtellenies du Rouergue (Laguiole, Saint-Geniez de Rive d'Olt). Bernard VII hérita également d'un certain nombre de domaines dispersés dans l'Agenais, le Quercy et l'Albigeois : baronnie de Castelnau-de-Montmiral, baronnie de Caussade (Nègrepelisse, Lafrançaise, Bruniquel), seigneurie de Corbarieu, un quart de la seigneurie de Gourdon.

En 1391, il vend son comté de Charolais au duc de Bourgogne : le titre deviendra celui des dauphins de Bourgogne.

5) Nabuchodonosor et des pillleurs, v 1350-75

Il a été élevé comme son frère aîné dans la plus pure tradition militaire et il seconde Jean II toujours et partout, à une période où guerre et escarmouches font rage sur tout le territoire, notamment dans le sud-ouest partagé entre Anglais et Français et leurs partisans. Il participe à une expédition à Majorque avec son frère. L'époque voit les routiers dévaster et piller sans vergogne. Ils organisent une expédition en Italie contre le duché de Milan et son nouveau duc Jean Galeas Visconti qui a chassé leur sœur Béatrice et son mari Carlo du pouvoir. Celle-ci est fortement encouragée par le roi de France qui participe financièrement et provoquée par la ville de Florence qui finance l'expédition. C'est là que son frère meurt, pendant que Bernard gardait les territoires familiaux contre toute menace.

6) Sceau

La mort de son frère âgé d'une trentaine d'années et n'ayant que deux filles le propulse sur le devant de la scène. Sa succession n'est d'ailleurs pas complètement naturelle et les premiers hommages qu'il reçoit en octobre 1391 précisent que cet acte ne préjuge en rien du droit des filles de feu Jean, comte d'Armagnac. Il va projeter d'épouser sa belle-sœur Marguerite, pour faciliter la transmission et ne pas perdre la main sur le comté de Comminges, mais l'Église et un cousin l'en empêcheront. Il mettra environ deux ans à recevoir les hommages de tous les seigneurs de manière pleine et entière.

7) Combat de Gauvain, v 1405, BnF

Travaille pour le compte du roi de France, notamment en termes militaires, répondant à des demandes régulières d'interventions militaires pour lesquelles le roi paie en fonction du nombre de jours et du contingent amené. Ainsi, en 1403, il participe à une opération concertée avec Charles d'Albret qui attaque en Saintonge et le comte de Clermont en Dordogne, lui-même opérant en Agenais. Clermont et lui s'emparent de Saint-Pierre de Tonneins, mais ne réussissent pas à prendre Bordeaux, en raison du manque d'effectifs de leur armée. Dès 1404 guerre se rallume entre France et Angleterre sur volonté du duc d'Orléans, qui pense profiter de la faiblesse d'Henry IV d'Angleterre pour récupérer des territoires tenus par les Anglais. Pendant été 1404, sur sa proposition, le roi nomma le comte de Clermont capitaine général en Languedoc, sous le commandement du duc de Berry et chargea le capitaine de faire la chasse aux ennemis qui occupaient points fortifiés de l'Aquitaine. Clermont s'acquitta de la tâche et mena victorieusement la campagne dans tout le Limousin qu'il purgea presque entièrement de la présence des Anglais. En juillet, ses forces furent augmentées d'un secours de 1000 hommes d'armes et de 300 arbalétriers amenés par Bernard VII d'Armagnac. Les deux généraux terminèrent la saison par une expédition en Guyenne et vinrent mettre le siège devant Bordeaux. Aucun fait d'armes remarquable mais ville fut étroitement bloquée et ville tellement cernée que les Bordelais durent acheter la retraite des assaillants au prix d'une forte rançon. Nouvelle expédition en 1405 puis en 1406, dirigée par le duc d'Orléans lui-même. Comptait frapper un grand coup et avait fait des préparatifs considérables. Selon chroniqueurs, 6000 hommes d'armes commandés par capitaines renommée et expérimentés : connétable de France, amiral Olivier de Brabant, comtes d'Armagnac, Clermont, Vendôme, Dammartin, d'Amboise, sénéchaux du Poitou, Limousin, Saintonge et Angoumois Mais résultats de la campagne plus que médiocres. Fin octobre, prince vint mettre le siège devant Blaye où commandait un bâtard du captal Jean III, Jean de Grailly. L'affaire dura jusqu'au milieu décembre et on échangea en fait plus de paroles que de coups pendant le siège. Négociations amenèrent finalement la levée du siège et la retraite du duc d'Orléans. Du 11 juin 1407, datent des lettres de Jean, fils de roi de France, duc de Berry et d'Auvergne, par lesquelles il commet Bernard, comte d'Armagnac, pour assiéger et détruire le château de Charlus, en Auvergne, dont quelques ennemis s'étaient emparés, lui donnant pouvoir de faire grâce à qui il voudra.

8) Tableau

Enfin, il hérite de fonctions et de rôles bien spécifiques. Plusieurs documents permettent d'avoir une idée de la façon dont fonctionnait cette domination seigneuriale : le plus important est sans conteste un mémoire du 25 mai 1415 réalisé à la demande de Bernard VII par Guillaume Coquralh, son conseiller, juge du comté de Rodez, Hugues Bonal, bachelier en droit et Jean Brunench, notaire : ils devaient rechercher et réformer les droits domaniaux dans le comté de Rodez et dans les seigneuries des Montagnes du Rouergue et de Rignac. Un autre document, non daté mais probablement du début du XVe, est valable pour le comté de Rodez, la vicomté de Creissels et plus généralement pour les terres d'Armagnac en deçà de la Garonne.

Ces comtes s'intitulaient par la grâce de Dieu : emploi de la formule fut un des principaux griefs du roi. Bernard VII puis Jean IV l'employèrent systématiquement en tête de leurs actes.

Ils ont le droit d'anoblir, d'autoriser les duels, d'accorder des lettres de sauvegarde, d'abolition, de rémission. Acte d'accord conclu entre Bernard, comte d'Armagnac, et le seigneur de Séverac, touchant la poursuite de diverses personnes de la baronnie de Séverac, coupables d'avoir injurié les officiers du comte chargés de percevoir le Commun de paix (Rodez, 1398).

Ils peuvent amortir les terres, cens et revenus. Copie des lettres de Bernard, comte d'Armagnac, confirmant le don du château de Belcastel fait par son frère Jean, comte d'Armagnac et de Comminges à Guy de Savignac à Lectoure (25 septembre 1398).

Ils peuvent percevoir le commun de paix (ou pezade) établi en Rouergue au XIIe : il s'agit en fait d'une capitation certaine, invariable, levée tous les ans sur les hommes et le bétail en Rouergue, selon les âges et les conditions. A l'origine, il s'agissait d'un subside extraordinaire, un droit personnel et réel, se transformant ensuite en revenu ordinaire de la couronne. En 1374, Charles V donne à Jean II d'Armagnac le commun de paix du Rouergue pour le récompenser des services rendus par son père à la cause française. Ils peuvent aussi percevoir les péages, guidages, leudes (désignent principalement dans le Midi des péages prélevés sur les marchandises, animaux et même personnes à l'entrée des villes et d'endroits déterminés), passades d'animaux.

Ils peuvent creuser et affermer des mines d'or et d'argent, accorder à leurs sujets consulats et syndicats, foires et marchés, faire poinçonner d'une marque spéciale les poids et les mesures (on a une liste des étalons des poids et mesures du Bourg de Rodez, enfermés dans une caisse par les consuls du Bourg le 20 avril 1370 ; les consuls en avaient une clé et les comtes d'Armagnac, ou leurs représentants une autre) ainsi que tous les objets d'or et d'argent fabriqués dans leurs domaines, de convoquer les trois Etats, et nommer tous les officiers de justice, finance et administration.

Comtes avaient également le droit de battre monnaie mais ne l'exerçaient plus au XVe : il y avait à Rodez une maison de la monnaie non loin du palais comtal.

9) Hommage du comté de Clermont en Beauvaisis, 1373-76

Pouvoir passe par l'hommage : La féodalité n'a pour l'heure guère changé et reste la structure normale de la société. Un certain nombre de documents, appartenant à différentes archives, notamment celles du Tarn-et-Garonne ainsi que des Pyrénées-Atlantiques montrent la permanence de cette tradition, et le soin apporté à la prestation de ce serment, garantie de protection et de revenus : des registres entiers gardent la mémoire de la prestation de l'hommage des vassaux des différents domaines du comte, prestation reçue par le comte lui-même à la faveur d'un déplacement ou d'une tournée ou par des agents missionnés pour cela.

Cette prestation s'effectue à chaque changement de comte et à chaque changement de vassal... Elle est valable pour l'ensemble des domaines du vassal quand il se situe dans un des comtés, ou pour une partie seulement lorsque les terres sont éparses : ainsi, l'acte d'hommage consenti par noble Jourdain, comte de l'Isle, en faveur du comte d'Armagnac, pour les lieux de Flamarens, Cluzel, Jauroux, Gaumont et pour son domaine de Sentis, situé dans les lieux de Montgaillard, Mansonvillet, Saint-Clar (1392). L'hommage est valable également pour les communautés villageoises : ainsi La Plume, Layrac et Gaudecoste prêtent-ils serment à Lectoure les 27 mai et 12 juin 1402.

Cependant, ces prestations sont parfois l'objet de négociations : l'acte d'hommage de ces trois sites est inséré à la suite de la confirmation par Bernard, comte d'Armagnac, des coutumes des lieux de La Plume, Layrac et Gaudecoste. Les consuls de ces différents lieux sollicitaient du comte cette confirmation, comme ils la sollicitaient à chaque changement de seigneur. Les lieux de la Plume, Layrac et Gaudecoste faisaient, en effet, partie des domaines de Géraud d'Armagnac, comte de Pardiac, que le comte Bernard venait de conquérir et de réunir à ses possessions. En 1392, on voit le don d'une somme de 2000 francs d'or consenti par le comte d'Armagnac en faveur de Jourdain, comte de l'Isle...

Cette relation d'homme à homme est essentielle et reste le ciment de la société régionale et locale et le serment le garant de cette structure. En 1398, Bernard VII avait des velléités de partir de nouveau en Italie, cette fois-ci dans le but de défendre Florence. Bernard fit alors prêter serment à différents nobles de l'Armagnac, leur demandant de faire respecter, en cas de décès, le droit de ses enfants et les clauses établies par lui dans son dernier testament. C'est cette relation qui permet au comte d'exercer son action à travers tous ses domaines : protection, négociation, justice...

10) Le seigneur et son conseil

Toute une administration existe autour de lui pour gérer les domaines : auprès du comte, un conseil composé d'un certain nombre de grands personnages, nobles et ecclésiastiques. Suivait le prince dans tous ses déplacements et examinait les affaires politiques importantes. Présidé par le chancelier, vraisemblablement. Délibérations enregistrées par le greffier qui cumulait ces fonctions avec celle de garde des archives. Conseil n'était donc qu'une simple émanation du pouvoir personnel du comte. Quand il avait besoin d'hommes habiles et dévoués, d'ambassadeurs par exemple, c'est parmi les membres de ce conseil qu'il les choisissait.

Volontés du comte et de son conseil se traduisaient généralement par des actes rédigés par des secrétaires, qui passaient ensuite à la chancellerie. Pour tous les actes qu'ils contiennent, la langue employée est le latin ou le gascon. Le style employé dans ces deux registres est toujours celui de l'Annonciation (25 mars). Impression générale est que règle usitée à la chancellerie des rois de France servaient en général de modèle. On connaît notamment le chancelier Pierre de Grossoles, conseiller du comte et qui, non seulement écrivait et rédigeait les actes importants,

mais envoyait régulièrement des lettres d'informations sur la situation et les nouvelles à Bernard VII quand celui-ci était en déplacement. Elles étaient alors rédigées en gascon.

Parallèlement, existait deux assemblées dont le rôle était de limiter le pouvoir personnel du prince et de défendre le droit des sujets contre l'arbitraire du pouvoir : Etats du Rouergue et Etats d'Armagnac.

Les Trois-États d'Armagnac ou de Gascogne étaient formés par la réunion de députés envoyés par la noblesse, le clergé et le tiers-état dans les domaines ressortissant de la sénéchaussée d'Armagnac et de celle d'Aure (les 4 Vallées). Représentaient donc exclusivement les possessions du comte d'Armagnac. Tiers-État comprenait les députés des « propriétés » c'est-à-dire les communautés qui n'avaient pas d'autres seigneurs que le comte et qui jouissaient d'une liberté plus importante et de privilèges plus étendus que les communautés soumises à des seigneurs particuliers. Trois-États étaient présidés par le sénéchal, mandataire du comte et se réunissaient dans les cités les plus importantes : Auch, Vic-Fézensac, Jegun ou Lectoure. Leurs attributions ne paraissent pas avoir été grandes au XVe : consistaient principalement dans le vote de l'impôt comtal et des donations que le pays faisait à son seigneur à diverses occasions.

Etats du Rouergue avaient composition un peu différente car domaines d'Armagnac ne formaient qu'une partie des terres qui envoyaient députés à ces Etats. Mais comtes, en leur qualité de puissants feudataires, exerçaient grande influence. Etats se réunissaient dans différentes villes : Rodez, Villefranche, Millau, Sauveterre, Salle-Comtaux, Najac, Rignac, ... Comme pour les Etats d'Armagnac, principal rôle était vote de l'impôt ; s'efforçaient aussi de maintenir dans leur intégrité les privilèges des pays et n'accordaient jamais de subsides au roi ou au comte d'Armagnac sans protester que ces mesures d'exception en devaient constituer un précédent.

11) Salle de justice, in Chanson de Garin de Monglenne, XVe + collecte de l'impôt, in Valère Maxime, Faits et surs mémorables, XVe, BnF

Sénéchal avait la haute main sur la justice. Exerçait un droit de surveillance sur les juridictions inférieures et pouvait évoquer devant lui certaines affaires. Au XVe, trois sénéchaux dans les domaines d'Armagnac : sénéchal de Rodez, sénéchal d'Armagnac et sénéchal d'Aure. Premier siégeait à Rodez, le second à Lectoure sauf pendant quelques années après le siège de Lectoure où il résida à Auch. Sénéchaussée armagnacaise de Rodez formait comme une enclave dans la sénéchaussée royale de Rouergue. Celui d'Aure vit ses attributions augmenter à partir du moment où les 4-Vallées furent intégrées dans les domaines Armagnac. Difficile de savoir comment fonctionnait car archives des greffes ne sont pas conservées. En première instance, connaissance des causes civiles appartenait au juge ordinaire, assisté d'un procureur. Celle des causes criminelles appartenait aux bailes assistés des consuls. La charge de baile est affermée et adjudgée aux enchères. Si le baile et les consuls négligeaient de poursuivre un criminel, le juge ordinaire pouvait évoquer l'affaire devant son tribunal.

Les appels du juge ordinaire, du baile et des seigneurs ayant droit de haute basse et moyenne justice, étaient portés devant le juge d'appels ou juge mage. Il apparaît n'y avoir eu au XVe qu'un seul juge d'appels pour les domaines d'Armagnac au sud de la Garonne. Il résidait à Lectoure. Pour les domaines de Rouergue, il en existait un à Rodez. Dans le comté de Rodez au moins, il y avait un « maître de haute justice » pour les exécutions.

On possède les noms de quelques sénéchaux sous Bernard VII : ainsi à Rodez Guillaume La Roque de 1392 à sa mort en fonction en mars 1402, puis Jean de Roquemaurel jusqu'en 1407 puisque le 7 décembre de cette année, Ratier de Fenayrols est mentionné comme « novelamen fach et creat per mossenhor lo comte ». Ce dernier est toujours en fonction au moment de la mort du comte en 1418. En ce qui concerne l'Armagnac, on ne possède qu'un seul nom, celui de Bernard de Rivière, vicomte de Rivière tout au long du règne de Bernard VII.

En ce qui concerne la trésorerie, les divers impôts établis par l'usage ou votés par les Etats étaient recueillis par des receveurs opérant chacun dans une circonscription appelée recette et correspondant généralement aux diverses seigneuries. Fonds étaient concentrés dans les caisses des trésoriers, chaque seigneurie importante était semble-t-il pourvue d'un de ces fonctionnaires. Il y avait en outre deux trésoriers généraux, un pour le Rouergue, un pour les domaines de Gascogne. Opérations contrôlés par des auditeurs de comptes.

12) Lectoure+ Restitution des châteaux de Carlat, XIV-XVe + château de Gages

C'est un grand seigneur qui affiche sa puissance par différents moyens.

Il possédait comme tout seigneur un certain nombre de châteaux, tant en Gascogne que dans le comté de Rodez. Là encore, on ne sait pas qu'il en ait fait construire mais on est sûr qu'il a opéré des restaurations et aménagements dans certains d'entre eux. Ainsi, fait-il édifier une tour dans le château comtal de Vic-Fézensac en 1402. Elle s'élevait à côté d'autres tours plus anciennes et dont certaines menaçaient ruine, et devait sans doute remplacer une tour plus ancienne qui avait été détruite. Les travaux continuèrent puisque peu d'années après, des sources indiquent que le château est presque entièrement renouvelé. On voit cité régulièrement les châteaux de Jegun, Ordan, Eauze, Nogaro, Estang, Riscle, Lectoure souvent anciens et possédant pour certains un rôle de forteresse et de casernement donné à un vassal fidèle.

Côté Rouergue, il en possédait sans doute un peu moins, notamment dans les vicomtés rapportées comme Creyssels ou Meyruels, mais Rodez, Carlat possédaient chacune un château comtal important.

Comte, quand il réside à Rodez, est presque systématiquement accueilli au couvent des Cordeliers, hors les remparts (fondé avec l'aide du comte Hugues IV en 1232), où lui et sa femme disposent chacun d'une chambre, mais ils peuvent aussi utiliser le cloître, le verger, le jardin et l'église. Pour les prestations de serment, le prince préfère parfois les chapelles castrales, par exemple celle de son repaire de Gages, peut-être afin de renforcer le caractère sacré de l'engagement pris par ses vassaux, en leur faisant exécuter ledit serment de fidélité sur des reliques. La salle comtale où la justice était rendue s'élevait à l'est du château, sur la place du prieuré Saint-Amans. La maison d'Armagnac sur la place de l'Olmet a été construite sur une partie des ruines du château des comtes.

Leurs châteaux, à l'exception de celui de Gages, sont implantés au cœur des bourgs comtaux et vicomtaux qui constituent le tissu urbain et semi-urbain du Rouergue et des Cévennes, hors du domaine royal.

Château de Gages : se composait de 4 grands corps de logis disposés en carré, enrichi chacun de 4 touss carrées flanquant les angles. Construit par Hugues IV et Henri II entre 1270 et 1297, est le séjour comtal le plus spacieux et le plus complet. Comprend de multiples chambres (camera comitis, camera justiciarum), une grand-salle (aula) un cloître, deux chapelles à l'est, un verger (viridarium), et plusieurs portes. Mais le repaire princier de Gages-le-Haut, placé sous la responsabilité d'un capitaine, n'est pas placé à la tête d'une baylie. Ensemble entouré sur trois côtés d'un fossé taillé dans le roc, muni, côté ouest, d'un pont-levis avec porte fortifiée garnie d'une herse. Côté sud, protection assurée par l'à-pic du rocher consolidé par un mur de soutènement de 10 à 12m de haut. Au pied de ce rocher, s'étendaient les communs, dont les bergeries, protégés par une seconde enceinte. Une immense cave naturelle était aménagée dans le roc et des écuries dans les remparts. Inventaires du château ont été conservés, notamment celui de 1384 et celui de la vaisselle et des bijoux de la chambre du comte en 1319. Réparations entreprises entre 1366 et 1368. Comtesse Béatrice y séjourne de 1385 à 1387. En 1393, Bernard VII épouse à Gages Bonne de Berry, veuve d'Amédée de Savoie et en 1411, leur fille, Bonne d'Armagnac y est mariée avec Charles d'Orléans. Les Etats du Rouergue s'y réunissent en 1497.

Château d'Aubin : ruines d'une forteresse et sa chapelle. Château réparé en 1394 et démantelé au XVIIIe, appartenait dès la fin du XIIIe, au comte de Rodez qui avait passé un accord avec les nombreux coseigneurs du lieu. Château comtal de Ruthenula (Rodelle), cité dès 1176 et sa chapelle Saint-Michel étaient sur un rocher à l'extrémité d'un promontoire sur le Dourdou rive gauche. C'est là que moururent en 1403 Géraud II de Fézensaguet et ses deux fils, ennemis de Bernard VII.

13) Plan de paris au XIVe+ Les plaisirs de la table

Enfin, devant l'importance de la maison, notamment après son mariage avec Bonne de Berry et sa montée en puissance, il se devait de posséder un hôtel à Paris. En 1397, Bernard VII ne semble pas posséder d'hôtel à Paris. Charles VI, qui l'appelle à siéger au Conseil, lui donne le 16 novembre 1397 4000 francs « pour luy aidier à soustenir son estat et supporter les grans frais, missions et despens que faire luy convient, et aussi à acheter une maison en nostre ville de Paris. » (Doat, vol 207, f° 104).

Mais Bernard n'acheta sans doute pas la maison à cette date ; une nouvelle libéralité de Charles VI lui permit de le faire quelques années plus tard. Acte conservé à Montauban, sans doute entre le 28 septembre 1405, date à laquelle l'hôtel de la rue Saint-Honoré appartient encore au duc de Berry et le 12 mars 1406, car Bernard quitte Paris ce jour-là. Le roi avait acheté à son cuisinier un hôtel rue Saint-Honoré pour 18000 francs or et l'avait donné au duc de Berry. « et depuis ce nostre dit oncle à nostre requeste a renoncé audit hostel : savoir faisons que, pour consideracion de plusieurs grans et notables services que nostre très cher et amé cousin le comne d'Armeignac nous a faiz ou temps passé et fait chascun jour, et esperons que face au temps à venir, Nous ledit hostel et tout le pourpris d'icellui, ainsi qu'il e'estent en long et en lé, avec ses jardins, cours, appartenances et appendances quelxconques, acons donné et par ces présentes, de nostre certaine science et grace especial, donnons à nostre dit cousin le conte d'Armeignac pour lui, ses hoirs et successeurs à perpétuité pour en joir, user et exploittier à tousjours mais, comme de leur propre chose. » Hôtel occupait une partie de l'emplacement du Palais-Royal et s'étendait jusqu'à la rue des Petits-Champs où se trouvaient quelques dépendances loués à des particuliers. Compris dans la censive de Saint-Honoré et grevé au profit de la collégiale d'une somme annuelle de 28 lt que les chanoines s'empressèrent de demander au nouveau propriétaire. Somme relativement importante, prouve qu'hôtel devait être important.

Bernard n'en profita guère et en confia la garde en mars 1406 à deux bourgeois de Paris, après avoir fait dressé un inventaire des meubles (Doat, vol 211, f°8). Mais fut la résidence habituelle du comte devenu connétable.

Sur une base quotidienne, la maison du comte a rassemblé cent à deux cents résidants et les visiteurs, et au cours d'une année pas moins de cinq cents personnes a passé quelque temps à la table du comte. Une analyse prosopographique montre que les hommes qui ont dîné avec Bernard VII n'étaient pas tous ses vassaux mais servirent dans sa compagnie militaire durant la guerre civile. Le ménage a permis d'élargir le nombre de contacts au-

delà du cercle de ses vassaux directs.

Ce document examine également le rôle culturel et politique des femmes au sein des ménages de la famille d'Armagnac. Comme d'autres aristocrates du Sud, les comtes d'Armagnac regardèrent de plus en plus vers le nord de la France pour leurs épouses et les partenaires pour leurs enfants. Les femmes comme Bonne de Berry semblent avoir aidé, ou peut-être même encouragé, deux types de transformations. Tout d'abord, rompre avec une tradition importante du sud, l'épouse du comte évitant une participation directe et indépendante au sein du gouvernement comtal, même si le déclenchement de la guerre civile exigeait que de nombreuses décisions importantes devaient être prises en l'absence de Bernard VII. Deuxièmement, Bonne semble avoir préféré limiter ses activités à la sphère familiale, culturelle et religieuse.

14) Flavius Josèphe, les antiquités judaïques, f° 25 vers 1413-15 par Maître du Josèphe + f°3, création, v 1420 avec cimier de Bernard VIII

C'est aussi un mécène et amateur de belles choses. Ainsi, en 1402, Bernard de Grossolles, chancelier du comte d'Armagnac, écrit à Bernard pour lui donner diverses nouvelles relatives aux affaires de Gascogne. « Estève, le botilher, est allé pour le Titus Livius et trouva Madame de Comenge à Fronsac (...) Et elle manda à Muret que ledit livre fut donné audit Estève, et il l'apporté, et il est icy, mais que des trois fermoirs il en manque un et un autre gasté. »

Il devait également posséder un manuscrit de Flavius Josèphe, les Antiquités judaïques, auparavant dans la bibliothèque de son beau-père et à lui légué à sa mort en 1416. Sans doute non achevé, il passa ensuite entre les mains de son fils Bernard VIII, comte de Pardiac et resta dans la famille jusqu'à Jacques d'Armagnac qui en fit sans doute terminer la décoration, par Jean Fouquet...

Le comte avait donc manifestement une certaine culture et un intérêt pour les beaux ouvrages.

15) Carte des états armagnac

Il va poursuivre l'essor :

- Augmenter ses territoires

Futur connétable s'est immédiatement lancé dans une politique assez conquérante et active, tant dans la zone régionale qu'en se lançant à la conquête d'un réseau d'alliances fructueux. C'est sans doute ce côté assez tourné vers l'avant qui lui permettra de se hisser jusqu'aux plus hautes marches du pouvoir national, profitant et de l'affaiblissement de ses adversaires traditionnels dans la région, notamment les Foix et des troubles qui agitent la France. C'est aussi cela qui va faire de lui l'image de l'horrible personnage, sanglant et cruel, attiré irrésistiblement par le sang que l'historiographie en a fait.

En terme régional, ce qui prévaut nettement, c'est l'accroissement des territoires sous contrôle du comte, soit direct, soit en apposant sa suzeraineté. Plusieurs moyens ont été utilisés pour récupérer un certain nombre de ces domaines :

Donation : les 4-Vallées, données par son cousin Jean de Labarthe en 1398 : Aure, Magnoac, Labarthe-de-Neste et Barousse. Jean, vicomte de Labarthe-Fumel et époux de Jeanne d'Albret, fille d'Amanieu d'Albret, seigneur de Verteuil, n'ayant pas d'enfants, disposa de sa vicomté en faveur de Bernard. Il fit son testament le 5 septembre 1398 (né en 1335, il avait 63 ans) et institua comme son héritier universel Bernard VII, son cousin au 6^e degré. Il mourut le 5 octobre 1398. D'après divers textes, il mène une carrière de soldat et reste un fidèle des Armagnacs (prisonnier en même temps que Jean Ier,...). Sa vie est une longue descente vers la ruine et cette donation était finalement très logique. Les comtes d'Armagnac depuis Jean II préparent cette donation, prêtant régulièrement de l'argent, n'exigeant pas l'hommage pour certaines des terres possédées par Jean de Labarthe : en 1403, répondant à une accusation de captation d'héritage faite contre lui par le vicomte de Lautrec, Bernard VII répond que « les comtes d'Armagnac firent (audit seigneur de Labarthe) molt plaisir et lui baillèrent plusieurs de leurs terres de Hyspanys (Espas) de Monléon et autres dont eut Labarthe le profit de son vivant ». Prieur de Sarrancolin qui assista certainement Jean dans ses derniers moments, apporta le testament à Bernard à Lectoure. Bernard VII ne s'attarda pas et fit son entrée dès le 18 octobre 1398 à Sarrancolin avec réception qui dura trois jours, puis fut accueilli triomphalement à Arreau. Dès le 30 novembre, Bernard confirmait les coutumes particulières d'Arreau et de Sarrancolin et le prieur lui rendit hommage pour la moitié des lieux. Rien ne changea dans l'organisation politique du pays : assemblées fonctionnèrent comme avant, ne s'occupant que des questions strictement locales et décidant elles-mêmes de l'impôt et des donations.

Il récupère également la seigneurie de Peyrusse-grande qui avait été acquise par Jean III par donation de Thibaut, dernier baron de Peyrusse-Grande.

Le mariage : Vicomté de Carlat, donnée par sa femme Bonne de Berry au moment de leurs noces en 1393-95. Elle venait d'être vendue à Jean, duc de Berry, en 1392 par Renaud de Pons.

L'achat : seigneurie de Capdenac, aux confins du Rouergue et du Quercy.

La force : Ce fut le cas de plusieurs terres, notamment la vicomté de Murat, formant comme le prolongement de la vicomté de Carlat. Quand Bernard VII fut en possession de Carlat, il somma Regnaud de Murat de lui rendre hommage (celui-ci sortant d'un conflit éprouvant et long avec une branche de la famille en compétition pour cette vicomté). Regnaud voulut résister mais Bernard VII s'empara alors de sa vicomté et le fit déposséder par sentence du 21 février 1415. Dévolue en 1423 à Bernard, frère de Jean IV. Cas sans doute aussi de la seigneurie de Villeneuve (Villeneuve-sur-Vère) en Albigeois. Circonstances d'entrée dans domaines Armagnac très obscures : d'après acte du 30 mars 1412, une bande de gens de guerre à la solde de Bernard VII, se serait emparé de la place.

Reste le problème de la succession Pardiac-Fézensaguet. Véritable imbroglio de cousinages et ambitions, pour lequel les sources sont incomplètes et donc sujettes à interprétations parfois étonnantes. En clair, tout est de la faute du méchant Bernard, qui s'est jeté comme un fauve sur des territoires ne lui appartenant pas, le tout avec la bénédiction ou le silence de tous puisqu'il sera connétable dans quinze ans !!! De surcroît, il a assassiné trois personnes, chacune plus cruellement que les précédentes sans que personne ne lui dise rien.

Alors, examinons les sources conservées dans différents endroits et essayons de voir ce que l'on peut en déduire. Selon Durrieu, dans Documents sur la chute de la maison d'Armagnac-Fézensaguet, Bernard VII projetait d'épouser sa belle-sœur pour éviter la perte du comté de Comminges. Il en aurait fait part à Géraud et aurait promis de lui donner plusieurs seigneuries mouvantes du comté de Pardiac pour s'assurer de son aide. Or, en octobre 1392, après avoir obtenu une bulle de dispense de la part du pape Clément VII, Marguerite épousait Jean d'Armagnac-Fézensaguet, fils de Géraud. Il y aurait donc eu complot et trahison de la part de Géraud qui aurait parallèlement préparé en sous-main le mariage de Marguerite de Comminges.

Cependant, Durrieu ne tient manifestement pas compte d'un document existant dans les archives du Tarn-et-Garonne : il s'agit d'un acte de nomination, par le comte Bernard d'Armagnac, de deux procureurs chargés de traiter diverses affaires et de rédiger notamment tous les détails du mariage projeté entre ledit comte et la fille aînée du roi de Navarre. Les deux procureurs étaient : noble et puissant Manaud, seigneur de Barbazan, et Bernard de Pral, licencié en lois et juge d'appels des comtés d'Armagnac et de Fezensac (1392). Ce mariage ne se fait pas, mais peu après Bernard d'Armagnac épouse Bonne de Berry, fille du duc de Berry et sa cousine germaine ainsi que celle du roi de France.

Huit ans plus tard, éclate au grand jour la mésentente entre les deux époux Jean et Marguerite, partie se réfugier en Comminges. Une lettre écrite entre mars et novembre de 1400 par Bernard de Grossoles, son chancelier, au comte lui parle de la guerre entre la comtesse et son mari. Les gens de Mgr d'Albret sont pour la comtesse, et Ramonet de Sort (au service des anglais) est d'accord pour venir la servir. Et on dit qu'il y aura avec lui 100 à 120 hommes d'armes. Il existe même un traité passé le 29 septembre 1400 entre les deux époux qui promettent de ne plus se faire la guerre, d'aller voir le sénéchal de Toulouse quand ils auront des problèmes et de s'en remettre à son arbitrage au nom du roi. Le sénéchal de Toulouse Colard d'Estouteville intervient d'ailleurs début 1401 pour défendre de s'armer en faveur de l'un ou de l'autre.

La comtesse demande secours au comte, mais celui-ci, même s'il se déclare en faveur de son ancienne belle-sœur, évite d'intervenir personnellement et précise qu'il « employerait premièrement toutes les voyes de douceur qu'il jugeroit pouvoir servir à les réconcilier ensemble, ne volent témérairement prendre querelle contre lesdicts Armaignacs, ses proches parens ; et leur ayant escrit de trouver bon qu'il se rendit médiateur de la paix entre eulx et la comtesse, ils n'y volurent aucunement entendre ains, picqués de l'offre que le comte avoyt faicte à la comtesse de Cumenje, ils entrèrent à main armée dans les terres dudict comte, ayant avec eux une armée composée de Gascons et d'Anglais sans obtenir licence du roy de France, leur souverain et sans considérer qu'ils étaient vassaux dudict comte... »

Cependant, les circonstances changent rapidement puisque le 19 mars 1401, le roi Charles VI écrit une lettre permettant au comte d'Armagnac de se défendre, les armes à la main si nécessaire, contre le comte de Pardiac (copie du 17^e). Manifestement, le comte de Pardiac a multiplié les attaques et les incursions dans les territoires du comte d'Armagnac et de quelques-uns de ses vassaux, notamment Manau de Barbazan, un de ses très proches. La victoire du comte d'Armagnac fut définitive avant le 27 mai 1401 car dès cette date-là Bernard prend les titres de comte de Pardiac et de vicomte de Fézensaguet et de Brulhois, en confirmant les privilèges et en recevant les hommages des vassaux du Brulhois et de La Plume. Cf en-tête du factum du comte d'Armagnac énumérant tous ses griefs contre le comte de Pardiac. Cette transmission est confirmée dès l'été 1401 puisqu'une lettre de Charles VI de juillet donne un délai d'un an au comte d'Armagnac pour prêter hommage en tant que propriétaire de tous les anciens états de Géraud de Pardiac, ce que fera Bernard le 30 septembre 1401. En octobre, des lettres patentes de Charles VI confirmant au comte d'Armagnac la propriété de tous les biens du comte de Pardiac.

Parallèlement Bernard intente aussitôt un procès à Géraud de Pardiac et ses deux fils.

Procureur du comte d'Armagnac fait faire plusieurs enquêtes sur les dommages causés par la guerre entreprise par le vicomte de Fezensaguet dans différents lieux : Les nombreux témoins entendus se plaignent de la perte de leurs

troupeaux ou de leurs biens ; certains d'entre eux avaient été faits prisonniers. Il y aurait même eu une tentative d'envoûtement du comte d'Armagnac par Géraud en 1400.

Il y eut ensuite procès intenté par les deux sœurs de Géraud, Jeanne et Marthe d'Armagnac auprès de la justice royale, qui dura jusqu'en 1412, c'est dans les différentes requêtes de ce procès que l'on en apprend plus sur les conditions de la mort de Géraud et de ses deux fils. Les deux fils seraient venus à Auch le jeudi saint (certainement 1401) sur le conseil du comte de L'Isle et de Bertrand, bâtard d'Armagnac, pour se mettre à la merci du comte qui en profita pour le faire arrêter. Le comte de L'Isle aurait joué là un rôle important comme intermédiaire. D'après un autre arrêt de 1412, Géraud de Pardiac et des fils périrent de misère et de privations dans leurs prisons. Vrai ou non ? Arrêt date d'une période où parti bourguignon triomphait et où le comte d'Armagnac était proscrit et attaqué par les agents du roi et du duc de Bourgogne. Pièces originales ne renferment aucune allusion même indirecte qui vienne confirmer le récit donné par le père Anselme (Louis XIV) dont on peut supposer que la source est le factum donné par les sœurs de Géraud. Assiégé dans son château-fort de Monlezun, Géraud de Pardiac fut emmené au château de Rodelle (commune du canton de Bozouls, arrt de Rodez) et jeté, après avoir été horriblement mutilé, dans une citerne où il trouva la mort. D'après le récit, l'aîné des fils de Géraud aurait été rendu aveugle au moyen d'un bassin ardent mis devant ses yeux, tandis que le second aurait expiré de saisissement à la vue de la prison où était mort son père.

Date de la mort de Géraud pas exactement connue. Antérieure au 17 juillet 1402, car il existe un acte portant cette date dans lequel le comte d'Armagnac ordonne de vérifier les plaintes de Guy de Séverac qui se plaignait d'avoir été lésé par feu Géraud d'Armagnac, comte de Pardiac (arch Aveyron). Mais un peu plus tard, le 23 juillet 1402, on voit un avocat chargé de plaider un procès intenté au comte de Pardiac devant le Parlement, demander la remise de l'affaire parce que son client est in potestate hostium (AN). La mort de Géraud est donc assez récente puisque son avocat l'ignore encore.

Correspond à un bel accroissement de territoire.

16) Charles VI + Louis le d'Orléans

- S'insérer toujours plus avant dans le réseau aristocratique : par alliances matrimoniales, hommages féodaux Incontestablement, Bernard VII, à la suite de ses aïeux, a su s'insérer dans le réseau de la très haute noblesse française, profitant certes des troubles et incertitudes du temps, mais sachant parfaitement en jouer. Il utilise pour ce faire toutes les ficelles des systèmes relationnels à sa portée, tant du registre féodal que matrimonial.

En terme féodal, on le voit passer des serments d'hommage, certains très tôt, offrant sa fidélité et donc ses armes ou négociant des alliances avec ceux qu'il considère comme ses égaux : ainsi le confirme des Lettres du roi Charles 6 datées du 22 novembre 1390 par lesquelles il constitue à Bernard d'Armagnac une pension de 2 000 livres sur son trésor, pour laquelle il était devenu son homme lige et lui avait fait hommage. 22 novembre 1390.

Il le fait également en 1403 avec le duc d'Orléans : « Nous, Louis, fils du roi de France, duc d'Orléans (...), savoir faisons que (...) Bernard, comte d'Armagnac (...) est aujourd'hui notre homme et allié, et nous a fait hommage (...) » Doat, vol 210, 24, 185 : Lettres de Louis, fils de roi de France, duc d'Orléans, comte de Valois, de Blois et de Beaumont, seigneur de Coucy, par lesquelles il appert que Bernard, comte d'Armagnac, était devenu son homme et allié, aux conditions y contenues. 17 novembre 1402.

17) Bonne de Berry+ enfants

Les alliances matrimoniales sont également un moyen très sûr de progresser dans la hiérarchie sociale. Bernard va épouser Bonne de Berry, sa cousine germaine et celle du roi puisque fille du duc de Berry, oncle de Charles VI et de Jeanne d'Armagnac, tante de Bernard. Elle a d'abord épousé le duc de Savoie, Amédée VII, à qui elle a donné trois enfants : Amédée VIII (1383, comte jusqu'en 1439, mort en 1451), comte de Savoie ; Bonne de Savoie (1388 † 1432), mariée en 1403 à Louis de Savoie (1364 † 1418), seigneur de Piémont ; Jeanne de Savoie (1396 † 1460), mariée en 1411 à Jean-Jacques Paléologue (1395 † 1445), marquis de Montferrat, d'une branche cadette de la maison Paléologue, famille d'empereurs byzantins. Ne perdit jamais le contact avec ses parents : Jeanne d'Armagnac recevait de Savoie chaque année un colis d'oranges ; Bonne s'occupait de ses cousins du Midi : sa cousine germaine, Béatrix d'Armagnac, femme de Carlo Visconti, trouva refuge en Savoie auprès de Bonne, qui veilla sur sa grossesse et servit de marraine à sa fille. Elevée en Savoie, la petite Bonne, appelée Bonne d'Armagnac, devint dame d'honneur de la reine Isabeau et c'est Charles VI qui la maria à l'amiral de Montauban. Amédée VII mourut en 1391, laissant pour successeur son fils aîné Amédée VIII alors âgé de 8 ans. Besoin d'organiser une régence et devant les troubles qui agitèrent la noblesse remuante du lieu, et « Madame la jeune » dut s'effacer devant « Madame la grant » sa belle-mère, Bonne de Bourbon, sœur de la reine Jeanne de Bourbon, femme de Charles V. Le duc de Berry et le duc de Bourgogne intervinrent pour organiser le gouvernement de la Savoie, et marièrent Bonne au comte d'Armagnac. Le duc d'Orléans emporta la décision de Bernard d'Armagnac. Le mariage par procuration eut lieu le 8 janvier 1394 à Chambéry. La dot de ladite Bonne de Berry fut fixée à cent mille francs d'or, (qui lui avait été donnée par son père

lors de son premier mariage avec le duc de Savoie. A la fin de l'acte, se trouve transcrit le consentement donné au présent mariage par le duc de Berry, à Mehun-sur-Yèvre, le 7 décembre 1393.

Instructions données par le comte d'Armagnac au sire de Loupiac, relativement à son mariage. Cette pièce contient l'analyse des négociations entre les parties pour le paiement du douaire. Les conditions proposées par le comte d'Armagnac étaient les suivantes : somme de 100 000 francs dont le roi donnerait 30 000 francs et 1000 francs comptant. Le reste serait dû par Monseigneur de Savoie et le roi le contraindrait. Pour plus de sûreté, il recevrait en gage et hypothèque quelques places dans son pays, desquelles le comte percevrait les fruits sans diminution du principal, jusqu'à ce que Monseigneur de Savoie ait entièrement donné la somme due au comte. Existe également copie de la pièce en provençal.

Il fallut presque deux ans pour que Bonne se décide à quitter la Savoie. Devait récupérer sa dot, s'assurer du paiement de son douaire et laissait derrière elle ses trois enfants.

Le 19 octobre 1395, Jean de Berry entra dans l'église des Cordeliers de Rodez. Il conduisait, comme l'écrit le frère du couvent « sa très illustre fille aînée, Madame Bonne de Berry, qu'il avait donnée en mariage à notre très illustre seigneur, monseigneur Bernard, comte d'Armagnac et de Rodez ». Frère ajoute que la nouvelle entrée de la comtesse fut l'occasion d'une fête comme jamais en n'en avait vue au pays.

Installée à Rodez, Bonne donna à « l'Ostel d'Armignat » 7 enfants que suivit une longue descendance. Dans le clan Berry, avec son mari Bernard, elle fut le versant méridional, l'ouverture vers les terres et les gens du Midi avec leur irréductible identité et leur inébranlable fidélité à la France.

Jean IV (1396 † 1450), comte d'Armagnac

Marie, née en 1397, morte jeune

Bonne d'Armagnac (1399 † 1415), mariée en 1410 avec Charles (1394 † 1465), duc d'Orléans

Bernard de Pardiac (1400 † 1462), comte de Pardiac, vicomte de Carlat et de Murat, et par mariage comte de la Marche, de Castres et duc de Nemours

Anne, née en 1402, mariée en 1417 avec Charles II, sire d'Albret (1407 † 1471)

Jeanne, née en 1403, morte jeune.

Béatrix, née en 1406, morte jeune.

18) Marie de Berry et Jean comte de Clermont

Par ce mariage, Bernard intègre la plus haute aristocratie française, la famille royale, poursuivant l'œuvre de son grand-père Jean Ier qui avait donné sa fille Jeanne au duc de Berry. Il devient ainsi allié avec les plus grandes familles, ne serait-ce que par les mariages de l'autre fille du duc, son autre cousine germaine donc : Marie de Berry (1370-1434), qui épouse successivement Louis de Châtillon, comte de Dunois, mort en 1391, Philippe d'Artois, comte d'Eu, mort en 1397 et enfin, en 1401, Jean Ier comte de Clermont, puis duc de Bourbon en 1410.

Le comte d'Armagnac continuera à créer des liens étroits avec de grandes familles par les mariages de ses enfants et de ses nièces, filles de Jean III et de Marguerite de Comminges.

Lettres du roi Charles VI par lesquelles il permet au comte d'Armagnac de marier Jeanne d'Armagnac, sa nièce, à Guillem Amanieu, sire de Lesparre et de Roasan. De même, il mariera son autre nièce Marguerite avec Guillaume II, vicomte de Narbonne, d'une famille depuis longtemps alliée aux Armagnacs.

19) Jean d'Armagnac et très riches heures du duc de Berry avec fiançailles Charles d'Orléans et Bonne d'Armagnac

Quant à ses enfants, il noue également pour eux des alliances très prestigieuses : en 1407, celui de son fils aîné, le futur Jean IV, vicomte de Lomagne, avec Blanche, fille de feu Jean, duc de Bretagne. La dot de la future épouse était fixée à cent mille francs. Entre autres choses, le comte d'Armagnac s'engageait à laisser après sa mort, à son fils aîné, quel que soit le nombre de ses enfants, les comtés d'Armagnac, de Fezenzac et de Pardiac, les vicomtes de Lomagne, d'Auvillars, de Fezenzagué et de Brulhois, les terres et baronnies de Rivière, d'Eauzan, de Cazaubon, de l'Île-d'Orbessan, de Gimoès, de Magnoac, de Nestes et, généralement, toutes les terres et seigneuries situées sur la rive gauche de la Garonne. Le douaire de la nouvelle épouse était fixé à quatre mille livres de rente annuelle qui devait être assise sur la baronnie de Benaven-en-Rouergue. Il lui était octroyé, en sus de cette dernière rente, dans le cas de prédécès de son mari, la jouissance du château dudit lieu de Benaven « dument appareillé et maisonné » On ne sait pas quand le mariage a eu lieu.

Ce mariage s'accompagne manifestement d'un traité d'alliance entre le duc de Bretagne et le comte d'Armagnac, puisque l'on possède des lettres de Jean, duc de Bretagne, du 11 décembre 1409, par lesquelles il constitue son procureur le sire du Juch, son chambellan, pour recevoir le serment du comte d'Armagnac pour l'observation des alliances faites entre eux.

Quant à Bonne d'Armagnac (19 février 9 Lavardens † Castelnau-de-Montmiral entre 1430 et 1435), elle épouse à Riom le 15 août 1410 Charles (1394 † 1465), duc d'Orléans et poète, fils de Louis d'Orléans, chef d'un des deux partis

cherchant à prendre le pouvoir pendant la folie du roi Charles VI, l'autre parti étant celui de Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

20) Charles VI + Philippe le Hardi + Louis d'Orléans

Profiter des événements

Mais ce qui va connaître un développement époustouflant sous Bernard VII, ce sont les relations liées aux événements politiques. Il est lié aux plus hautes personnalités de l'Etat et de l'aristocratie et va donc être amené à jouer un rôle important dans la gestion. On sait qu'il rejoint très régulièrement le duc de Berry dans ses terres et qu'il est très proche de lui dans les affaires générales du royaume. Il est d'ailleurs appelé à plusieurs reprises au conseil du Roi, sans doute grâce à son lien familial très proche avec le duc de Berry et donc de celle du duc d'Orléans, opposés à l'influence bourguignonne.

Depuis la maladie de Charles VI, la lutte est importante entre d'une part le duc d'Orléans, frère du roi et d'autre part le duc de Bourgogne qui a géré longuement les affaires lors de la minorité du roi. La difficulté est que Charles VI alterne des périodes d'absence complète avec des moments où il a toute sa tête. Il est donc impossible de nommer une régence mais le rôle du Conseil du roi est essentiel. L'affrontement Bourgogne-Orléans devient très fort à partir de 1400 et existe sur tous les plans : territorial car la principauté constituée par Louis d'Orléans s'insinue comme un coin entre les deux blocs des possessions bbg ; aux affaires étrangères, le duc de Bgg cherchant à tout prix éviter la guerre anglaise, néfaste à ses laines flamandes tandis que Louis ne serait pas contre une reprise des hostilités à un moment où l'Angleterre est très affaiblie dans des problèmes de changements dynastiques. En matière religieuse, le premier reste pour la soustraction d'obédience entre les deux papes du Grand Schisme, tandis que Louis réussit finalement à convaincre son frère de revenir sous l'égide du pape d'Avignon Benoît XIII. Ils s'opposent surtout dans le domaine de la politique intérieure, notamment en matière financière, devant la situation nouvelle créée par les progrès de l'Etat. Menace anglaise impose de plus en plus garde des frontières et mise sur pied d'une armée. Missions, expéditions, échanges d'ambassades partout sont de plus en plus nombreux et coûteux. Tous les princes, grands ou petits, exigent donc de plus en plus lourds, non par cupidité mais par besoin. Devant ces charges, ressources traditionnelles de la monarchie ne suffisent plus et le haut personnel de l'administration, le collège des 3 ou 4 « généraux de finances » n'a plus le poids ni l'organisation suffisante pour faire face aux réclamations des princes et aux exigences de la gestion. Pour certains, la solution à ces problèmes existe : autorité de l'Etat et contribution des sujets, imposée sans justification ni consultation, en raison de la nécessité publique. D'autres ne croient pas à l'impôt qui, selon eux, rapporte peu au roi et accable les populations. Au nom du bien public, en tous cas, s'opposent à ce qu'il soit décidé sans le consentement des sujets. Jusqu'en 1404, le duc de Bourgogne possède encore une très grande influence car il est l'oncle du roi et a gouverné pour lui pendant plus de 10 ans. Il réussit à faire capoter plusieurs décisions du duc d'Orléans et à organiser plusieurs mariages entre ses petits-enfants et ceux de Charles VI.

21) Jean sans peur + assassinat du duc d'Orléans

Tout change avec la mort de Philippe le Hardi en 1404. Le nouveau duc de Bourgogne Jean sans Peur n'a plus du tout la même autorité ni la même influence. Louis d'Orléans en profite pour mettre la main sur le Conseil royal, augmenter ses territoires, lever de nouveaux impôts et taxer l'Eglise, obtenir le mariage de son fils Charles avec Isabelle, fille de Charles et veuve d'Henri II d'Angleterre. Il coupe également les vivres à son cousin, dont les subventions royales passent de 185000 livres en 1403-04 à 37000 en 1406. Jean sans Peur tente d'abord l'intimidation en faisant venir des troupes à Paris mais Louis d'Orléans fait la même chose et lors d'un réveil du roi, Bgg est contraint d'abandonner la capitale. Il n'a rien obtenu.

Le duc de Bgg va donc réagir très brutalement : il commande le meurtre du duc d'Orléans qui a lieu le 23 novembre 1407. Les soupçons du prévôt de Paris se portent très vite sur le duc de Bourgogne. Le duc quitte Paris et se réfugie dans ses états en attendant que la situation décante. Réactions diverses, tant dans la ville qu'à la cour et au sein même de la famille royale, mais ducs de Berry et d'Anjou qui dominent le conseil et exercent de facto le pouvoir, ont toujours prêché la modération et veulent éviter une guerre civile. Malgré le retour théâtral de Valentine Visconti à Paris, venue demander justice pour la mort de son mari, les oncles du roi laissent Jean sans Peur faire une entrée triomphale dans Paris en février 1408 avec une troupe de 500 hommes.

22) Jean Petit, justification du duc de Bourgogne

Le 8 mars, Jean Petit, docteur en théologie de l'université, expose la justification du meurtre. Jean sans Peur doit se présenter devant le roi en vertu de ses obligations vassaliques et a le devoir d'aimer le souverain, de le servir, de lui obéir, mais aussi de le protéger, voire « de le venger » de ses ennemis. Ensuite justification proprement dite qui prend la forme d'un syllogisme, raisonnement universitaire par excellence. Dans première partie, la majeure, expose qu'il est bon, licite et méritoire, de tuer « celui qui est un vrai tyran, traître, coupable de lèse-majesté ». Dans la 2^e partie, la mineure, il démontre que Louis d'Orléans était bien un tyran et un traître. La conclusion s'impose d'elle-

même : le duc de Bourgogne a fait œuvre licite et méritoire en assassinant le duc d'Orléans. Duc de Bgg peut alors prendre en main le gouvernement royal. Il procède à une épuration des grands offices et fonctions de l'administration, menace de faire venir des troupes. .. Certains nobles quittent la capitale, ainsi que la reine et le dauphin, d'abord à Meaux, puis à Melun et dans les pays de Loire, avec le roi.

23) Jean sans Peur + dauphin Louis de Guyenne

Valentine Visconti meurt le 4 décembre 1408, laissant à son fils Charles le soin de continuer la lutte. A partir de ce moment, deux camps ne vont cesser de s'affronter dans une véritable guerre civile : d'un côté, le duc de Bourgogne, fort de son entregent, de l'épuration qu'il réalise dans l'administration, notamment celle des finances, de sa popularité parisienne et de son influence sur la reine dont il obtient « la garde et le gouvernement » du dauphin Louis alors âgé de 13 ans.

24) Ligue de Gien

En face, une opposition qui se structure dans l'année 1410 autour du jeune duc Charles d'Orléans et du duc de de Berry. Elle regroupe dans une ligue créée à Gien le 15 avril 1410 de nombreux princes : : Jean de Berry, Jean de Bretagne, Charles d'Orléans, Jean, comte d'Alençon, Jean de Bourbon, comte de Clermont, Bernard d'Armagnac à qui vient d'être confirmée la rente de 8000 livres que lui servait le duc père. Cette ligue militaire est dirigée contre un adversaire qu'elle ne nomme pas mais que tout le monde connaît. Chacun des princes s'engage à conduire son contingent à une armée qui comptera 5000 hommes d'armes et 4000 gens de trait et qu'il faudra solder. Parallèlement, liens du sang viennent cimenter alliance : Charles d'Orléans (veuf en 1409) épouse Bonne d'Armagnac, fille de Bernard et petite-fille de Jean de Berry. Pour devenir le bras armé de la coalition, le comte d'Armagnac reçut sa récompense : au mois de novembre 1410, le duc de Berry lui donna la nue-propiété de plusieurs châtelainies et surtout la vicomté de Carlat.

25) Croix de Saint-André bourguignonne et bande blanche armagnaque

Comte d'Armagnac et connétable d'Albret amènent à Charles d'Orléans des compagnies de gens d'armes gascons. Ils portent sur la poitrine comme signe distinctif la bande blanche de la maison d'Armagnac. Ils avancent aussitôt vers Paris tout en publiant un manifeste exprimant leurs griefs contre Jean sans Peur. C'est à cette époque que se généralise l'appellation d'Armagnacs : de tous les gens de guerre du parti orléanais qui ravagent les environs de Paris, les plus craints et les plus détestés des Parisiens sont les Gascons du comte Bernard d'Armagnac. Le comte lui-même polarise la haine « car il était tenu pour un homme très cruel et tyran et sans pitié » (Journal d'un bourgeois de Paris) et son nom finit par désigner tous ceux qui tiennent le parti d'Orléans : de tout ennemis on dit « c'est un Armagnac ». Il ne faut cependant pas oublier que Paris est gagné aux Bourguignons. Dès lors, on entre dans un cycle menaces-paix fourrée très dangereux pour la paix et surtout qui ne font en aucune façon avancer la cause de tel ou tel parti. C'est Jean sans Peur qui pendant encore quelques années va avoir l'avantage. Il possède de nombreuses troupes, fait d'ailleurs parfois appel à des renforts anglais, a la mainmise sur la famille royale et les finances dont il dispose comme il veut, joue habilement sur les alliances qui peuvent prendre à revers ses adversaires comme celle avec le comte de Foix et d'autres seigneurs du sud-ouest qu'il engage à lutter contre le comte d'Armagnac et Charles d'Albret, qu'il a fait désigner rebelles comme les autres princes de la ligue de Gien. Il réussit même à obtenir l'excommunication de plusieurs des chefs orléanais dont Bernard d'Armagnac.

26) Martial d'Auvergne, Vigiles de Charles VII, bataille de Saint-Cloud, BNF, 1484

Plusieurs épisodes de crise aigüe se succèdent : à l'automne 1410, au printemps 1411 où les troupes d'Armagnac encerclent Paris mais se font débouter par celles de Jean sans Peur qui porte ensuite la guerre sur les territoires de ses ennemis. Il fait lever l'oriflamme par le roi de France qu'il emmène assiéger Bourges en 1412, tandis que plusieurs de ses lieutenants guerroyent contre le comte de Clermont et en Languedoc, fixant Bernard dans le sud. Une nouvelle paix est signée en août 1412, suivie d'une rentrée en grâce des différents orléanais, dont Bernard qui reçoit deux émissaires du roi qui prennent son serment au sujet de la paix accordée par le roi aux princes du sang et fait main levée au comte et à ses sujets et vassaux de leurs terres, biens et fiefs.

27) Paris au XVe + Bouchers + Cabochiens

3^e épisode est bien plus grave : les efforts financiers demandés pour cette guerre ont épuisé le royaume et le mécontentement grandit. Jean sans Peur propose la réunion d'Etats généraux qui refusent toute nouvelle levée d'une aide mais proposent une réforme de l'Etat. JSP peut toujours compter sur le soutien de la population parisienne, du marchand au manouvrier, de l'artisan au boutiquier, tous enthousiasmés par les idées de réforme agitées par Jean sans Peur et ses amis de l'Université, et par la démagogie antifiscale et qui voient d'un mauvais œil les velléités d'indépendance du dauphin qui cherche à se rapprocher des orléanais. Machine s'emballer, rumeur enfle : la « malheureuse intention » des princes serait « d'emmener le roi au loin, pour être maîtres de Paris et en faire toute leur volonté qui était moult mauvaise. » Foule se mobilise car veut la réforme et soutient le prince qui la promet et le roi qui en est le garant. Encadrant cette masse et formant en son sein l'élément le plus dynamique, se distingue l'association marchande des bouchers, puissante et fortement structurée, rangée depuis le début dans le

camp bgg. Ce sont eux qui vont fournir les meneurs de la révolte d'avril 1413, notamment Simon Caboche, écorcheur de la boucherie Saint-Jacques. Réagissant à la moindre rumeur, les Armagnacs arrivent, ils vont emmener le dauphin... ils investissent plusieurs fois le palais royal, exigent des têtes, pratiquent pillage et quelques exécutions de gens suspectés d'être pro-orléanais. Cabochiens prennent le contrôle de la ville et le duc de Bourgogne est rapidement dépassé par le mouvement qu'il a provoqué. Plusieurs semaines, Paris reste aux mains de ces bandes peu contrôlables et dont les exigences ne cessent d'augmenter. En juillet, les princes orléanais commencent à organiser la réaction, proposant une conférence de la paix, et faisant venir quelques troupes près de Paris. Bloqués dans leurs positions jusqu'aboutistes, les Cabochiens s'écroulent finalement début août, lâchés par la population lassée de ces excès et la paix est proclamée le 8 août.

28) Duc de Berry + Charles d'Orléans + sceaux du connétable d'Albret et de Bernard VII

Les Armagnacs commencent à entrer dans la capitale, forçant le duc de Bgg à fuir. Il tente bien d'emmener le roi, mais échoue. Epuration dans l'autre sens : Charles d'Albret redevient connétable, lieutenance du Languedoc au duc de Berry et Bernard d'Armagnac entre à Paris le 22 octobre. La répression orléanaise est à la mesure des excès cabochiens. Bourgeois de Paris décrit le climat de plus en plus lourd que « ceux de la bande » font régner dans la ville.

Jean sans Peur tente un retour : assiège Paris en février 1414, mais renonce devant l'importance des forces armagnacaises, qui à leur tour s'engagent dans une campagne contre la Bourgogne : le roi prend l'oriflamme à Saint-Denis, les troupes royales portent la croix blanche ou la bande armagnaque et partent vers le nord, s'emparant de plusieurs cités, avant d'être arrêtées devant Arras. JSP commence à regarder du côté des Anglais, dont le jeune roi Henri V, sur le trône depuis 1413, regarde attentivement les événements. Mais il ne passera pas d'accord, se contentant de rester neutre. Finalement, le dauphin Louis de Guyenne réussit à pacifier la situation et à faire signer la paix d'Arras en septembre 1414. Celle-ci ne contente personne, mais les ennemis sont condamnés à s'entendre ou à perdre trop de forces.

Bernard d'Armagnac repart alors dans le sud-ouest mener lutte et guerre contre ses voisins : le comte de Murat et surtout le comte de Foix à qui il dispute ses terres de Foix et de Béarn, menant attaques pendant plusieurs mois, avant de parvenir à une paix vers septembre 1415. C'est alors que le roi appela les comtes de Foix et d'Armagnac au secours de la couronne, contre les Anglais, mais ni l'un ni l'autre ne purent être à temps pour Azincourt.

29) Henri V + siège d'Harfleur+ Boucicaut inspectant l'armée, XVe, BnF

Pendant ce temps, dans le nord, JSP continue de négocier pour obtenir plus d'avantages après la paix d'Arras, mais ne réussit guère. Henri V d'Angleterre, quant à lui, demande des conditions inacceptables pour son mariage avec Catherine de France : il refuse d'abandonner ses prétentions à la couronne de France, demande un dot de 2 millions de francs, Normandie, Anjou, Maine, Touraine, Bretagne, Flandre, pays de Somme et tout ce que les Français tiennent en Guyenne, enfin tout ce que les Anglais ont perdu depuis le traité de Brétigny. Prépare une expédition à partir du printemps 1415 qui embarque début août, pour débarquer à Chef-de-Caux pour s'emparer du port de Harfleur, repaire de corsaires normands qui attaquent les bateaux anglais. Siège dure un mois et est couteux en hommes. Henri V décide laisser forte garnison à Harfleur et d'aller prendre ses quartiers d'hiver à Calais, en coupant par pays de Caux, Picardie et Artois. Armée part le 8 octobre.

Durée du siège d'Harfleur a permis au gouvernement armagnac de réunir une armée à Rouen mais guerre civile a empêché unité du royaume : Armagnacs ont convoqué à l'ost les nobles de Picardie et Artois mais la majorité ont préféré différé leur départ « pour ce que le duc de Bourgogne leur avait commandé par écrit et à tous ses sujets qu'ils fussent prêts pour aller avec lui quand il les manderait, et n'allassent à nul mandement de quelque autre seigneur, quel qu'il fût. »

Réunion des chefs des deux factions pas possible : chacun prié d'envoyer 500 hommes d'armes et 300 hommes de traits, mais de ne pas paraître en personne à l'ost. Malgré ce mandement, Charles d'Orléans accourt et Jean sans Peur fait savoir qu'il viendra aussi. Convoque ses troupes dans le duché de Bourgogne où il réside depuis novembre 1414, pour aller « au service du roi notre sire, à l'encontre des Anglais ses ennemis. » Mais princes armagnacs lui font savoir qu'il ne serait pas accueilli dans leur armée. Garde alors autour de lui les gens qu'il a levés et fait défense à son fils Philippe, comte de Charolais, qui a alors 19 ans, de se joindre à l'armée royale.

30) Bataille d'Azincourt + Charles d'Orléans dans la tour de Londres

Bataille oppose armée de 15 à 20000 hommes côté français, dirigée normalement par le connétable Charles d'Albret, mais aussi par les princes de sang ; anglais ne sont que 7000. Plus de 6000 morts français, Bourguignons et Armagnacs sont également frappés par le désastre : le parti d'Orléans a perdu Jean, duc d'Alençon, Edouard, duc de Bar, le connétable Charles d'Albret, Jean de Montaigu, archevêque de Sens ; le parti bourguignon voit disparaître les deux frères du duc, Antoine duc de Brabant et Philippe comte de Nevers, Jacques de Heilly, maréchal de Guyenne, Jacques de Châtillon, amiral de France, Jean, seigneur de Croy, ...A la liste des morts s'ajoute celle des prisonniers épargnés lors du massacre : Charles duc d'Orléans, Jean duc de Bourbon, maréchal Boucicaut, Arthur comte de

Richemont, Charles comte d'Eu. Les partisans du duc de Bgg à Paris considèrent qu'il s'agit d'une défaite « armagnaque ».

31) JSP + duc de Touraine + sceau de Bernard VII

duc de Bgg tente une approche de Paris avec ses troupes non utilisées, tandis que duc de Berry est en plein désarroi, d'autant que le dauphin Louis de Guyenne meurt le 15 décembre 1415 et que le nouveau dauphin Jean de Touraine est le gendre de JSP et se trouve auprès de lui. Seule personnalité capable de prendre la tête du parti armagnac est Bernard. Duc de Berry l'appelle : il entre à Paris le 27 décembre. L'arrivée de ces troupes gasconnes crée une angoisse qui transparaît dans le Journal d'un Bourgeois de Paris : « Et Paris était gardé par des gens étrangers ; et étaient leurs capitaines un nommé Remonnet de la Guerre, Barbasan et autres, tous mauvais et sans pitié. » Bernard se voit confier la direction des affaires : le 30 décembre 1415, le roi lui remet l'épée de connétable de France ; le 12 février 1416, il est institué capitaine général du royaume et gouverneur général des finances. Malgré opinion hostile, Bernard réussit à se maintenir au pouvoir et à maintenir la ligne politique tracée par le parti des princes au lendemain du mouvement cabochien pendant deux ans et demi.

32) Complot nocturne + Paris fin XVIe

Bernard VII tient le pouvoir et Paris avec vigueur. Habitants de Paris soumis à un impitoyable régime de siège. Plusieurs tentatives de complot l'entraînent dans l'exacerbation de la répression : le plus important est celui de Pâques 1416 où plusieurs bourgeois, normalement modérés, sont impliqués. Ils sont las de la politique financière du connétable, tandis qu'une bonne partie de l'opinion espère revoir à Paris le duc de Bourgogne qui, malgré l'épreuve des faits, reste pour beaucoup le défenseur du « peuple » contre les excès de la fiscalité royale. On arrête les conjurés qui n'ont pu fuir, puis ils sont jugés par une juridiction spéciale et condamnés : plusieurs exécutions et condamnation à perpétuité.

Puis sévères mesures prises pour écarter tout risque de sédition et criées dans la ville le 7 mai : assemblées à l'occasion des noces sont soumises à autorisation préalable du prévôt et lors des noces autorisées, un sergent chargé de surveiller les conversations sera obligatoirement présent et le commissaire participera au banquet « aux dépens de l'épousé ». Le 8 mai, chaînes de fer que l'on tend dans les rues sont confisquées et déposées à la Bastille. Le 9 mai, les Armagnacs effectuent des visites domiciliaires pour désarmer les bouchers « en leurs maisons » ; le 10 mai tout homme doit venir à la Bastille rendre ses armes ; le 15 mai, les privilèges des bouchers sont abolis et les travaux de destruction de la grande boucherie de Paris commencent « et le dimanche suivant, les bouchers de ladite boucherie vendirent leur viande sur le pont Notre-Dame, moult ébahis pour les franchises qu'ils avaient en la boucherie, qui leur furent toute ôtée. » Dans l'administration, à l'Université, dans la ville, proscriptions et exécutions se succèdent. Mais même cour du Parlement fut atteinte par la tourmente : un jour de l'été 1417, parvint à la Cour l'ordre d'éloigner de Paris 21 conseillers et officiers suspects d'être « favorables ou affectés au duc de Bourgogne ». Cour se réunit en séance extraordinaire, au grand complet et décide d'envoyer une délégation protester devant le Grand Conseil. Démarche fut vaine et bannis durent partir.

Gouvernement se soucie plus de finances que de justice : il faut trouver de l'argent, pour continuer la guerre et reprendre Harfleur aux Anglais, pour résister aux Bourguignons qui investissent Paris. On a fondu une partie de la vaisselle du roi, on ôte les plaques d'or qui recouvraient la châsse de saint Louis pour les porter à la Monnaie. Il ne reste que le trésor de la reine, déjà bien entamé aux lendemains d'Azincourt et il y a à Paris un tas de bas de laine privés. Financiers qui font partie du gouvernement armagnac le savent bien qui élaborent leur politique là-dessus. On lèvera impôts : taille de 60000 francs pour libérer Harfleur, plus tard 50000 francs sur le sel, 100000 francs en décime sur le clergé...Mais l'impôt ne rentre pas ou peu en pleine guerre civile. Alors procédé habituel à l'époque : emprunt dont la garantie est l'impôt. Emprunt est naturellement forcé, imposé aux riches Parisiens.

Même Juvénal des Ursins, plutôt indulgent envers les Armagnacs, le déplore : « on faisait plusieurs et diverses exactions indues par manière d'emprunts et en autres manières sur les bourgeois, et spécialement sur ceux qu'on savait avoir de quoi. » Parmi eux, ceux qui sont suspectés de sympathies bourguignonnes sont plus lourdement taxés. Cours souveraines sont aussi sollicitées : gens des Comptes doivent garantir un emprunt de 120000 francs et le maître Pierre de Canteleu qui proteste se voit répondre par le connétable : « Par le sang de Dieu ou le corps de Dieu, vous le ferez, veuillez ou non, sans qui, sans qua, sans co, malgré vos dents et vos visages. »

Les hommes qui mettent en œuvre ces mesures sont tous des financiers, bourgeois de Paris, parfois d'origine italienne, qui tiennent le monopole des monnaies royales et s'efforcent de garder pour eux l'exclusivité des activités parisiennes dans le domaine du change, du crédit, et du commerce des métaux précieux. Pour eux, politique certes dangereuse de Bernard, est quand même un moindre mal, mais en mesurent les risques. Cependant, effondrement financier asphyxie l'économie et la vie à Paris.

33) Isabeau de Bavière et ses dames + Charles de Valois

Connétable fait le vide autour du roi. Terrifiée par la peur d'une émeute populaire, la reine s'est d'abord réfugiée à Vincennes avec ses dames, où mène vie relativement joyeuse.

Le connétable cherche à unifier le royaume dans la lutte contre les Anglais et annonce qu'il garde désormais dans sa main l'administration directe des contrées languedociennes. Quelques mois plus tard (1417), il donne le commandement militaire dans ces pays à son fils le vicomte de Lomagne en lui confiant les fonctions de capitaine général et la mission de faire aux étrangers de Guyenne une guerre incessante.

Parallèlement, le jeune dauphin est expédié en Anjou et est nommé lieutenant général du royaume, en lieu et place de la reine que le conseil écarte et dépossède avant de l'exiler à Tours. Cela donne plus de pouvoir à Bernard. Tente au mois de mars 1416 une action contre Harfleur pour la reprendre, mais après quelques succès initiaux, il échoue. Il comprend qu'il ne peut s'engager vraiment contre l'Angleterre tant que pèse sur Paris la menace d'un coup de main bourguignon. Renonce donc provisoirement à la lutte.

34) Manifeste de Jean sans Peur, 1417+ sceau d'Isabeau + formule

Au printemps 1417, le duc de Bourgogne repasse à l'offensive : activité diplomatique intense avec l'Angleterre, l'empereur... ; il publie un long manifeste qu'il fait envoyer dans tout le royaume, véritable réquisitoire contre le gouvernement armagnac désigné comme un ramassis de « faux traîtres, séditieux, parjures, tyrans, meurtriers, détruisers, rapineurs et empoisonneurs » qui sont accusés de tous les maux du royaume : la mort des 2 dauphins, l'invasion anglaise, Azincourt. Duc appelle solennellement tous les sujets du roi à lui apporter leur soutien dans la guerre qu'il entreprend pour la restauration du royaume et le « relèvement du pauvre peuple ». Promet aussi d'abolir les « emprunts, subsides, gabelles et autres exactions quelconques ».

Enfin, le printemps 1417 voit aussi un débarquement anglais en Normandie qu'ils conquièrent pratiquement complètement jusqu'au printemps 1418.

L'automne 1417 marque le démarrage de la contre-offensive bourguignonne : ses troupes armées commencent un encerclement méthodique de la capitale tandis qu'il réussit à s'attacher la reine Isabeau avec laquelle il forme un nouveau gouvernement. Un de ses premiers actes est d'abolir tous les impôts sauf la gabelle, ce qui accélère les ralliements.

Gouvernement armagnac contre-attaque sitôt connue la coalition de la reine avec le duc de Bourgogne. Dans le courant du mois de novembre, un certain nombre d'ordonnances et de lettres confirment la lieutenance générale du royaume au dauphin Charles revenu à Paris, interdit à toutes les bonnes villes du royaume d'obéir aux mandements de la reine et de Jean sans Peur, proclament l'amnistie pour tous ceux qui ont tenu ou tiennent pour le parti bourguignon, contre ralliement évidemment, sauf les cabochiens de 1413, proclament l'excommunication de Jean sans Peur.

35) Prise de Paris + tuerie

Vagues négociations qui échouent entraînent une ébullition totale dans Paris. Fin mai 1418, le seigneur de L'Isle-Adam, capitaine de Pontoise, parvient à prendre contact avec quelques parisiens qui se disent prêts à aider à faire entrer dans la capitale des gens du duc de Bourgogne. Dans la nuit du 28 au 29 mai 1418, plusieurs centaines de Parisiens, menés par Perrinet Leclerc, dont le père détenait les clés de la porte Saint-Germain, ouvrent celle-ci au seigneur de L'Isle-Adam et deux autres capitaines qui se sont approchés silencieusement avec 800 hommes. Aussitôt entrent dans la ville et crient : « la paix, la paix, vivent le roi et le duc de Bourgogne ! ». Surprise est complète ; Armagnacs n'ont pas le temps de réagir : chancelier et plupart des conseillers sont arrêtés chez eux ; connétable se cache « dans une petite cavette de pierre, dessous un cellier » pendant deux jours avant d'être découvert et arrêté. Seuls quelques-uns ont suffisamment de présence d'esprit pour se tirer d'affaire : Tanguy du Châtel, prévôt de Paris, garde tout son sang-froid, se précipite à l'hôtel du dauphin qu'il réveille en sursaut, l'enveloppe hâtivement dans une robe et l'entraîne à la Bastille, par les jardins. Là se sont réfugiés quelques conseillers armagnacs, comme Jean Louvet ou Robert Le Maçon. En toute hâte, on habille le dauphin et Le Maçon lui offre sa monture. Il faut faire vite, car les Parisiens, réveillés par le bruit, se rallient aux Bourguignons et arborent la croix de Saint-André. Tanguy du Châtel fait ouvrir une poterne et entraîne le dauphin sur la route de Melun.

Tous les conseillers n'ont pas pu fuir. Les plus chanceux se réfugient à la Bastille dont la garnison est armagnaque : chancelier du dauphin Robert Le Maçon ; évêque de Clermont Martin Gouge, le président des Comptes de Provence Jean Louvet. D'autres sont saisis en plein sommeil et emprisonnés comme le chancelier Henri de Marle. « tous les conseillers du roy et aultres tenants la partie du comte d'Erminacq feurent pillés, prins, occis cruellement. Et avec ce feut crié de par le roy, à son de trompe, que tout homme ou toute femme quy scavoient aucuns tenants la partye du comte d'Erminacq, respons(mis en secret) ou muchiés (cachés), le nonçassent au prévost, sous peine de confiscation de corps et de biens. Et tantost après le povre homme où estoit muchié le comte d'Erminacq, le alla prendre en ladite maison et le mena prisonnier au palais. » Jean Lefèvre.

Tandis que dans la ville les arrestations se multiplient, les capitaines bourguignons vont saluer le roi inconscient, le hissent sur un cheval et lui font faire tout un tour pour se montrer avec lui. Ils le placent ensuite sous bonne garde au Louvre. Marie d'Anjou, fiancée de Charles est elle aussi retenue par les Bourguignons.

Au soir du 29 mai, gouvernement armagnac est tombé et capitaines bourguignons peuvent envoyer messagers à Jean sans Peur et Isabeau de Bavière.

Le 1^e juin, Tanguy du Chastel avec le maréchal de Roquefort, Barbazan, fait irruption dans Paris par la porte Saint-Antoine, aux cris de : « Vive le roi, vive le dauphin, vive le connétable d'Armagnac ! » Mais les capitaines bourguignons qui ont fait affluer les renforts tiennent solidement la ville. Le choc est rude dans la rue Saint-Antoine et les Armagnacs sont finalement repoussés jusqu'à la porte à l'extérieur de laquelle se tient le dauphin Charles avec un étendard. Se retire à Melun puis part vers le sud dans ses états, à Bourges. Alerte a été chaude. Dans Paris, on vit désormais au milieu des alarmes : les Armagnacs tiennent encore la Bastille, cernée par gens de guerre du duc de Bourgogne. Rôdent autour de Paris. La nuit on monte la garde avec de grands feux. Paris survolté avec éléments populaires brimés depuis 5 ans en liesse. On organise banquets dans les rues, manifestations joyeuses partout mêlées à des appels au pillage et au meurtre. Soif de sang s'empare des Parisiens. L'insécurité règne, les prisons regorgent de conseillers, prélats, gens de finances, capitaines du gouvernement armagnac, détestés et craint depuis si longtemps. Il y eut tant d'arrestations « qu'on ne les savait où mettre »

36) Décapitation d'Henri de Marle + corps des Armagnacs donnés aux cochons

« Ceux qui avaient été bannis par les Armagnacs, revenus aussitôt de divers endroits, excitèrent la plus cruelle sédition dont on ait entendu parler. Ils commencèrent par le palais, le 12 juin suivant, dont ils tirèrent le connétable et le chancelier, les tuèrent et exposèrent leurs corps sur la table de marbre. De là ils furent aux autres prisons et, massacrèrent dans le petit Châtelet les évêques de Senlis et de Coutances, et firent sauter les autres du haut des tours, les recevant sur la pointe de leurs épées et des javelots. Il n'y eut endroit dans la ville qui ne fut ensanglanté par leur fureur ; il fut tué près de 2000 hommes, d'autres disent plus de 3000, dont les corps étaient traînés dans les champs, renversés sur le dos, avec la peau enlevée en forme de bande ou de chape. »

12 juin, alarme de trop. La foule se rue aux prisons, hurlant : « tuez, tuez ces chiens traîtres armagnacs ! » A la Conciergerie, le connétable d'Armagnac et le chancelier Henri de Marle sont tirés du lit et massacrés. Dans toutes les prisons, Châtelet, Saint-Eloi, Saint-Magloire, Saint-Martin-des-Champs, le Temple, c'est un carnage. Guy de Bar, établi prévôt de Paris, accompagné du seigneur de l'Isle-Adam tente de calmer les émeutiers. De minuit à midi, ville livrée aux meurtres et pillages. Il suffit de désigner quelqu'un en criant « c'est un Armagnac », pour que la foule le mette en pièce : on dénombre plus de 1500 morts dont certains resteront deux jours sur le pavé. Parmi victimes, Remonnet de la Guerre, Guillaume de Cantiers, évêque d'Evreux, Jean Marie, évêque de Coutances, fils du chancelier, Gontier Col et Benoît Gentien courageux universitaire qui avait osé s'attaquer ouvertement au duc de Bourgogne aux Etats de février 1413. Fureur et haine se concentrent sur le corps du connétable : une large bande de chair est arrachée à sa poitrine pour figurer l'emblème de son parti. Après avoir été promené pendant trois jours dans les rues, le cadavre dénudé et mutilé est jeté sur un fumier à côté du corps d'Henri de Marle.

On refuse ensuite de l'enterrer en terre chrétienne, dans une église ou un cimetière et il est enseveli dans la cour du prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Son corps fut ensuite transféré dans sa principauté en 1437 : 4000 personnes s'étaient rendues au service célébré à Paris en son honneur, mais « on n'y fit point de donnée, dont on s'ébahit moult, car tels (...) personnes y allèrent, qui n'y fussent ja entrés, s'ils n'eussent cuidé qu'on n'y eut fait donnée, et le maudirent qui avant prièrent pour lui. » Bourgeois de Paris. Pas de distribution sans doute à cause de la rancune gardée par le maison d'Armagnac contre la population parisienne.

37) Assassinat du duc de Bourgogne

Paris ne retrouve pas son calme. Exécutions capitales se succèdent dans les jours qui suivent. Nombreux bourgeois quittent la ville et chacun se demande ce que fait le duc de Bourgogne et pourquoi il ne rentre pas à Paris. Seulement le 8 juillet, que Jean sans Peur, accompagné de la reine et du jeune Philippe de Bourgogne, comte de Saint-Pol, quitte Troyes et prend la route de la capitale à petites étapes. Arrive le 13 juillet à Brie-Comte-Robert avec une armée de 3000 hommes d'armes et 1500 archers et entre triomphalement dans Paris le 14 : « vint la reine à Paris, et l'amena le duc de Bourgogne et la présenta au roi au Louvre, laquelle avait été longtemps tenue comme bannie et hors de France par les bandés, si le duc de Bourgogne ne l'eût secourue, qui toujours en son exil l'honora comme sa dame et la rendit à son seigneur le roi de France, moult honorablement le jour dessus-dit. » Entrée triomphale avec armée de 4500 hommes. Roi et reine réinstallés à l'hôtel Saint-Pol et duc de Bourgogne reçoit les autorités de la ville.

38) armes de Bernard VII

Bernard VII, connétable, avait élu sépulture à la cathédrale d'Auch dans son testament rédigé le 11 avril 1398, mais son corps sera transféré finalement au monastère de Ternes, à Pionnat dans la Creuse, où son petit-fils Jacques lui fit élever un grand monument funéraire. Il s'agissait d'un monastère de moines Célestins, ordre décidément très proches des Orléans.

Au final, sa ligne qui finit par triompher même si l'historiographie en a fait l'impasse.